



## REGLEMENT SPORTS AQUATIQUES DEROULEMENT DES SEANCES

### ❖ REGLEMENT :

- Les adhérents ne sont plus sous la responsabilité de l'Amicale Laïque hors des enceintes sportives (gymnases, piscine, Amicale Laïque).
- L'Amicale Laïque décline toute responsabilité hors des créneaux d'activités ou en cas de retard des parents au retour du bus lors de déplacement.
- Les parents doivent respecter les horaires de fin d'entraînements.
- L'Amicale Laïque décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.
- Les licenciés doivent respecter les horaires de pratique.
- Les parents doivent s'assurer que les enfants participent bien à la séance de natation (liste de présences à disposition des parents).
- Toute indisponibilité d'un licencié doit être signalée au responsable pour les compétitions.
- Le bonnet de bain est obligatoire pour toutes activités aquatiques.
- Toutes perturbations ou dégradations dans les vestiaires entraîneront une exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent.
- Les cartes d'entrées piscine devront être rendues à l'Amicale Laïque au plus tard au 10 juillet. Au delà, le chèque de caution sera encaissé.
- Pensez à habiller les plus jeunes avec des vêtements faciles à enfiler (éviter chemises à boutons, collants,...).
- Pour les jeunes débutants, il n'est pas souhaitable de prendre les lunettes de natation.
- **Durant les séances d'écoles de natation du mardi et du vendredi la passerelle et les gradins du Centre Aqualudique sont strictement interdits aux parents.**
- **Seuls les parents qui souhaitent venir encadrer les écoles de natation sont autorisés sur le bassin.**

### ❖ SAISON 2019-2020 :

- Tarif 2019-2020 :
  - Aqualud' / Ecole de Natation / Club : 101.00 €
  - Club des Nageurs : 105.00 € + une participation à certains déplacements (Saint Etienne / Nationaux de Natation ...)
  - Adultes : 147.00 €
- Déroulement des séances :

30 séances (du 24/09/2019 au 16/06/2020) de natation sur l'année pour l'Aqualud' et l'école du mardi

30 séances (du 20/09/2019 au 21/06/2020) de natation sur l'année pour l'Aqualud', l'école du vendredi et le club.

56 séances maximum de natation sur l'année pour le Club des Nageurs.

- **Aqualud' et Ecole du mardi:** Séance de 45 min ;
  - Entrée piscine 17h30 / sortie piscine 18h45
  - Entrée bassin 17h45 / sortie bassin 18h30
  
- **Aqualud' et Ecole du vendredi :** Séance de 45 min ;
  - Entrée piscine 17h00 / sortie piscine 18h15
  - Entrée bassin 17h15 / sortie bassin 18h00
  
- **Présence des parents en maillot de bain au bord du bassin pour les séances d'Aqualud'.**
- **Chaque jeune inscrit s'engage à respecter et à écouter les encadrants et maîtres nageurs durant les séances sous peine d'exclusion temporaire ou définitive de la section sans remboursement**
  
- **Club :** Séance de 60 min
  - Entrée piscine 18h00 / sortie piscine 19h30
  - Entrée bassin 18h15 / sortie bassin 19h15
  
- **Club des nageurs :** Séance de 60 à 90 min
  - Mercredi / Samedi
  - Mercredi / Vendredi
  - Vendredi / Samedi
    - Entrée piscine 17h00 / sortie piscine 19h00 (Mercredi)
    - Entrée bassin 17h15 / sortie bassin 18h45
    - Entrée piscine 09h00 / sortie piscine 10h45 (Samedi)
    - Entrée bassin 09h15 / sortie bassin 10h30
    - Entrée piscine 18h00 / sortie piscine 19h30
    - Entrée bassin 18h15 / sortie bassin 19h15
  
- **Adultes :**
  - Séance de 60 min
  - Jeudi de 18h00 à 19h00
  - Vendredi de 16h00 à 17h00
  - Vendredi de 19h15 à 20h15

**Didier GRAMOND**  
**Responsable Section Natation**

**Jean Philippe LEFRANC**  
**Responsable Secteur Compétition**